



Délibération n°2019-11-18-23

Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dans sa séance du 18 novembre 2019, sous la présidence de M. Bruno FABRE, Vice-Président du Conseil d'Administration,

Vu le livre VII du Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Montpellier,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du jeudi 17 octobre 2019,
Le Vice-Président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire entendu,

a délibéré :

Objet : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 octobre 2019 - campagne d'autorisation à délivrer les diplômes d'établissement 2019-2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Vice-Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 28

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 24

Contre : 1

Abstentions : 3

La campagne d'autorisation à délivrer les diplômes d'établissement 2019-2020, telle que jointe en annexe, est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 19 novembre 2019.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



Classée au recueil des délibérations sous la référence : 2019-11-18-23-deliberation-ca-um-cfvu-17-octobre-2019-campagne-autorisation-delivrer-diplomes-etablissement-2019-2020.

Transmise au Recteur le : **05 DEC. 2019**

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



DIPLOMES D'ETABLISSEMENT (Art. L 613-2)

2019-2020

Conseil de la Faculté de Droit et de Science politique du 27 juin 2019
CFVJ du 17 octobre 2019 - CA du 17 novembre 2019



DIPLOME										PROPOSITIONS STATUTS 2019-2020				TYPE		MONTANTS	
Intitulé	DU DIU Autre (à préciser)	Code VDI	Code SISE	Responsable + adresse mail	Année de création	VOLUME horaire	Stage (volume horaire)	INDIQUER: "C" pour création, "S" pour renouvellement sans modifications, "RaM" pour renouvellement avec modifications (les préciser en rouge) "S" pour suspension	Formation Initiale	Formation continue	Formation Initiale	Formation continue	Formation Initiale	Formation continue	Possibilité d'exonération partielle, des droits pour les étudiants en difficulté sur avis d'une commission interne		
Anglais juridique intensif	DU	DD3A/JI		Mme Magali JULIAN magali.julian@umontpellier.fr	2008	80 h TD		RaM (2 groupes)	X	X	280,00	900,00					
Cybercriminalité : Droit, sécurité de l'information et investigation numérique légale	DU	DD2CYBE		M. Adel JOMINI adel.jomini@umontpellier.fr	2010	130 h CM		RaM (tarifs)	X	X	450 € au lieu de 400 €	1800 € au lieu de 1500 €					
Délégué à la protection des données : droit & management de la sécurité des données	DU			M. Adel JOMINI adel.jomini@umontpellier.fr M. Guylain CLAMOUR guylain.clamour@umontpellier.fr	2019	110 h CM		C	X	X	850,00	3 000,00			2000 € : Formation sur 2 ans (2000€ par an) 700 € : Pour les étudiants ayant déjà une inscription (en formation initiale) à l'UM en Master 1 ou Master 2 (même année que l'inscription au DU)		



**DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT (Art. L 613-2)
2019-2020**



CFVU du 17 octobre 2019 - CA du 17 novembre 2019

DIPLÔME										PROPOSITIONS STATUTS 2019-2020			TYPE		MONTANTS		
Intitulé	DU DIU Autre (à préciser)	Code VDI	Code SISE	Responsable + adresse mail	Année de création	Volume horaire	Stage (volume horaire)	INDIQUER: "C" pour création, "R" pour renouvellement sans modifications, "RaM" pour renouvellement avec modifications (les préciser en rouge) "S" pour suspension	Formation initiale	Formation continue	Formation initiale	Formation continue	Dérogatoire				
Matériaux et procédés membranaires : conception et applications	DU			Damien Quemener : damien.quemener@umontpellier.fr André Ayrat : andre.ayrat@umontpellier.fr	2019/2020	81 heures	0 heure	C	x	x		1,00	2 791,00				
Techniques Expérimentales en Chimie Verte	DU			Jean-Yves Winum : jean-yves.winum@umontpellier.fr Evelina Colacino : evelina.colacino@umontpellier.fr	2019/2020	34 heures	0 heure	C		x			1 500,00				



**DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT (Art. L 613-2)
2019-2020**



CFVU du 17 octobre 2019 - CA du 17 novembre 2019

DIPLOME				PROPOSITIONS STATUTS 2019-2020		TYPE		MONTANTS			
Intitulé	DU DIU Autre (à préciser)	Code VDI	Code SISE	Responsable + adresse mail	Année de création	Volume horaire	Stage (volume horaire)	INDIQUER: "C" pour création, "R" pour renouvellement sans modifications, "RaM" pour renouvellement avec modifications (les préciser en rouge) "S" pour suspension	Formation initiale	Formation continue	Dérogatoire
MBA Digital Business and Innovation	DU			Emmanuel Houzé emmanuel.houze@umontpellier.fr	2013	300	770	RaM	oui	NON	4 000,00



**DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT (Art. L 613-2)
2019-2020**

CFVU du 17 octobre 2019 - CA du 17 novembre 2019

DIPLÔME							PROPOSITIONS STATUTS 2019-2020		TYPE		MONTANTS		
Intitulé	DU DIU Autre (à préciser)	Code VDI	Code SISE	Responsable + adresse mail	Année de création	Volume horaire	Stage (volume horaire)	INDIQUER: "C" pour création, "R" pour renouvellement sans modifications, "RaM" pour renouvellement avec modifications (<i>les préciser en rouge</i>) "S" pour suspension	Formation initiale	Formation continue	Formation initiale	Formation continue	Dérogatoire
"SCIENTIFIC DATA MANAGEMENT" (DSM)	DU			A. Robin (agnes.robin@umontp pellier.fr)	2019	183	non	C	oui	oui	360€ 50€ (étudiants boursiers 0€ (doctorants)	3500€ 5000€ (statutaires)	par module : 23€/h (statutaires) et 32€ (non statutaires) pour 2 modules ou plus : 21€/h (statutaires) et 30€/h (non statutaires)